



Élections générales du 2 novembre 2025 à Saint-Henri : la période électorale est lancée

Saint-Henri, le 19 septembre 2025. – La période électorale commence aujourd’hui dans la municipalité de Saint-Henri. Elle permettra de pourvoir six postes de conseillères ou conseillers municipaux ainsi que le poste de mairesse ou maire.

La période pour soumettre une déclaration de candidature commence aujourd’hui et se poursuivra jusqu’au 3 octobre 2025 au plus tard à 16h30, et selon l’horaire indiqué sur l’avis public d’élection. À moins que des postes soient pourvus sans opposition à l’issue de cette période, les électrices et les électeurs voteront pour le poste de conseillère ou conseiller de leur district ainsi que pour le poste de mairesse ou maire.

Voter

Si plus d’une personne pose sa candidature à l’un ou l’autre de ces postes, il y aura deux jours de vote.

- Le vote par anticipation aura lieu le dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h;
- Le jour des élections, le dimanche 2 novembre 2025, le vote aura lieu de 10 h à 20 h.

Autres options de vote disponibles sur demande

Les personnes qui sont incapables de se déplacer pour des raisons de santé peuvent demander qu’une équipe de vote vienne à elles.

Les électeurs admissibles doivent faire une demande auprès du président d’élection au plus tard le 14 octobre 2025 à 16 h.

Présenter sa candidature

Toute personne intéressée à devenir membre du conseil municipal doit déposer une déclaration de candidature auprès du président d’élection d’ici le vendredi 3 octobre 2025 à 16h30. Elle doit recueillir les signatures d’appui d’au moins 10 électrices et électeurs pour se présenter à un poste de conseillère ou conseiller. Si elle convoite le poste de mairesse ou maire, elle doit recueillir au moins 10 signatures d’électrices ou électeurs de Saint-Henri.

Une candidate ou un candidat qui souhaite faire des dépenses pour promouvoir sa candidature doit obtenir une autorisation. Il peut demander cette autorisation sur son formulaire de déclaration de candidature. Sans autorisation, il ne peut pas utiliser son propre argent ni les biens à sa disposition pour faire campagne.

S'informer

Jérôme Fortier est le président d'élection. Son bureau est situé au 219 rue Commerciale, Saint-Henri. Il peut être joint par téléphone, au 418-882-2401 poste 207, ou par courriel, à l'adresse dg@saint-henri.ca.

Le site Web de la Municipalité de Saint-Henri, au www.saint-henri.ca, fournit diverses informations sur les élections en cours. La liste des candidates et candidats y sera notamment diffusée.